

Voici ce que dit le Registraire Général relativement au million étalon de l'Angleterre et du Pays de Galles: "Comme la population de ce pays ne comprend en 1901 qu'un nombre relativement peu élevé d'enfants en bas âge et de vieillards, le standard est exceptionnellement favorable à une mortalité peu élevée". Le nombre relativement petit de vieillards doit être attribué au fort accroissement de la population anglaise pendant le siècle précédent et pour ce qui est des enfants en bas âge, il est dû au fléchissement prononcé du taux de natalité entre 1870 et 1900.

La méthode ci-dessus a été appliquée pour 1921-31 à la population des huit provinces qui formaient anciennement le territoire d'enregistrement du Canada et pour 1926-31 à la province de Québec. Les données figurent au tableau 23. Les taux de 1921 et 1922 ont été calculés directement, et on a présumé que la répartition proportionnelle parmi les âges et les sexes n'accuse pas de différence en 1922 sur les données du recensement de 1921. Les taux de 1930 et 1931 ont également été calculés directement d'après les proportions révélées par le recensement de 1931. Pour ce qui est des années 1923-29 on a procédé de la façon suivante: on a déterminé les moyennes des rapports des taux ajustés de 1921 et 1922 à celles des taux bruts comme pour 1930 et 1931, et on a présumé que les changements survenus dans l'intervalle de sept années ont été arithmétiquement progressifs. Comme la province de Québec ne faisait pas partie du territoire d'enregistrement en 1921, on ne possédait pas de taux ajusté ni pour l'année ni pour la suivante, mais pour le taux ajusté de 1926, on s'est basé sur la supposition que la répartition par âges et par sexes de 1926 était la même qu'en 1921. Puisque le rapport du taux ajusté au taux brut est fondé en premier lieu sur la répartition par âges et par sexes, la proportion ainsi calculée en 1926 pour le Québec fut utilisée au lieu des moyennes non existantes de 1921 et 1922. On a employé la même méthode pour les neuf provinces.

Dans chacune des huit provinces pour lesquelles nous donnons les chiffres de 1921, le rapport du taux ajusté au taux brut était plus élevé en 1921 que dix ans après, ce qui veut dire que la répartition par âges est devenue plus défavorable en 1931. Dans les Provinces Maritimes et l'Ontario, la "standardisation" ou l'"ajustement" du taux de mortalité a produit un taux moins élevé. Ceci s'applique notamment à l'Île du Prince-Edouard où se trouve la plus forte proportion de vieillards au Canada. Quant aux provinces de l'Ouest, par contre, les taux ajustés sont plus élevés que les taux bruts; dans la Saskatchewan, par exemple, le taux brut est de 6.6 en 1931, contre 10.4 dans l'Île du Prince-Edouard, alors que le taux ajusté est légèrement plus élevé dans la première province que dans la seconde.

23.—Taux bruts et taux ajustés de mortalité au Canada, par provinces, 1921-31.

Province.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.	1927.	1928.	1929.	1930.	1931.
Île du Prince-Edouard—											
Taux brut.....	13.6	12.5	13.2	11.1	11.6	10.3	10.5	10.8	12.8	10.9	10.4
Taux ajusté.....	10.3	9.3	9.9	8.2	8.6	7.6	7.7	7.9	9.2	7.9	7.4
Nouvelle-Ecosse—											
Taux brut.....	12.3	12.8	13.3	12.8	11.7	12.4	12.4	12.0	12.9	12.0	11.6
Taux ajusté.....	10.3	10.6	11.0	10.5	9.6	10.1	10.1	9.7	10.4	9.7	9.3